

MEMBRE EXTRAORDINAIRE

Description du rôle

Objectif du poste :

Fournir un leadership et être engagé envers la vision, la mission et les valeurs du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada

Devoirs et responsabilités :

Le/la membre extraordinaire jouera le rôle d'agent de liaison de l'organisation auprès des membres du Comité dont il/elle fait partie.

Le/la membre extraordinaire s'acquittera de toutes les tâches que lui confie le Conseil d'administration et/ou le ou les comités auxquels il/elle siège pour contribuer au fonctionnement de l'organisation.

Le/la membre extraordinaire est responsable devant les membres de l'organisation pour s'assurer que le CRCDC s'acquitte efficacement son mandat en accomplissant les travaux du ou des comités auxquels il/elle siège.

Le/la membre extraordinaire assistera régulièrement aux réunions du Comité et participera aux travaux de ces derniers, le cas échéant.

Qualifications et exigences :

Le/la membre extraordinaire doit être :

- Un.e Fellow en règle depuis au moins 3 ans au moment de la sélection
- Un.e spécialiste agréé.e dans leur juridiction
- Doit avoir oeuvré au sein de l'un ou de plusieurs des postes suivants à temps plein :
 - Pratique clinique
 - Recherche
 - Enseignement
 - Activité connexe en dentisterie ou en sciences dentaires

Le/la membre extraordinaire est tenu.e de consacrer le temps nécessaire pour être bien préparé à toutes les réunions.

Orientation et formation :

Orientation et formation sont assurées par le/la président.e du comité de gouvernance

Engagement de temps requis :

Chaque comité se réunit sur convocation du président.e. D'autres réunions spéciales tout au long de l'année peuvent être nécessaires sur convocation du/de la président.e.

Terme :

1 an, renouvelable pour un maximum de 3 termes.

Compétences clés :

- De l'intégrité dans leurs relations personnelles et d'affaires.
- Un bon jugement et une indépendance d'esprit.
- Une bonne capacité d'écoute et de compréhension des points clés.
- Une bonne capacité à articuler ses pensées de manière claire et concise.
- La capacité à se rapporter à un large éventail de personnes.
- La capacité d'établir des relations de qualité et d'influencer les autres.
- La capacité d'être en désaccord sans être désagréable.
- La volonté de changer de position si nécessaire.

Avantages :

- Des occasions de réseautages
- La possibilité de partager et d'apprendre les pratiques exemplaires.
- De l'expérience pratique en leadership et en gouvernance.

Évaluation des performances :

Chaque année, ou selon les besoins, le/la président.e du comité procédera à une évaluation écrite ou orale des performances de chaque membre du comité.

Obligation de rendre compte :

Le/la membre extraordinaire est responsable devant le Conseil d'administration.